

## ► PRÉSENTATION DU CIRCUIT

Ce circuit vous dévoile d'anciens vestiges de l'abbaye de Savigny, de part et d'autre de la Brévenne qui coule en fond de vallée : en rive gauche, Montbloy, château défensif de l'abbaye bénédictine de Savigny vers 1190 puis demeure des abbés au XV<sup>ème</sup> siècle ; en rive droite, le domaine de La Pérolrière, ancien fief de l'abbaye aujourd'hui disparue.

En 1889, Gaspard André, architecte du théâtre des Célestins et de la fontaine des Jacobins à Lyon y bâtit la « villa » bourgeoise.

Plus d'informations sur [www.arbresletourisme.fr](http://www.arbresletourisme.fr)

## ► DESCRIPTIF DU CIRCUIT

- D** Depuis le parking de la gare, rejoignez la route de Lyon puis traversez la rivière La Brévenne pour vous engager dans le centre bourg. Aller-retour possible au Château de Montbloy.
- 1** Traversez la rue du Trésoncle et prenez la montée des religieuses et l'impasse de l'église.
  - 2** Prenez le chemin de Bibost sur votre gauche jusqu'à la Métralière.
  - 3** Tournez sur votre gauche et poursuivez sur 900 m pour traverser la RD 91.
  - 4** Poursuivez sur la RD 639 pendant 200 m et empruntez le chemin du Martinet sur votre gauche.
  - 5** Prenez le chemin de Chante Grillet sur votre gauche puis celui de La Pérolrière.
  - 6** Tournez à gauche en direction de la Ronfière et rejoignez le parking de la gare.

**A**

# Le Pays de L'Arbresle

## à VTT



### CIRCUIT

# 55

## Au pied de Montbloy



Sain Bel



5,5 Km



123 m



Facile

► Pour signaler un problème, [www.sentinelles.sportsdenature.fr](http://www.sentinelles.sportsdenature.fr)

Office de Tourisme  
du Pays de L'Arbresle



Office de Tourisme et Espace découverte du Pays de L'Arbresle

18-20 place Sapéon - 69210 L'Arbresle  
04.74.01.48.87 - [officedetourisme@paysdelarbresle.fr](mailto:officedetourisme@paysdelarbresle.fr)

Du mardi au samedi de 9h30 à 12h et de 15h à 18h  
Fermeture le jeudi d'octobre à mai

[www.arbresletourisme.fr](http://www.arbresletourisme.fr)



CIRCUIT

55

# Au pied de Montbloy

► DÉPART :

Parking de la Gare

► BALISAGE :

Suivre n° 55 sur

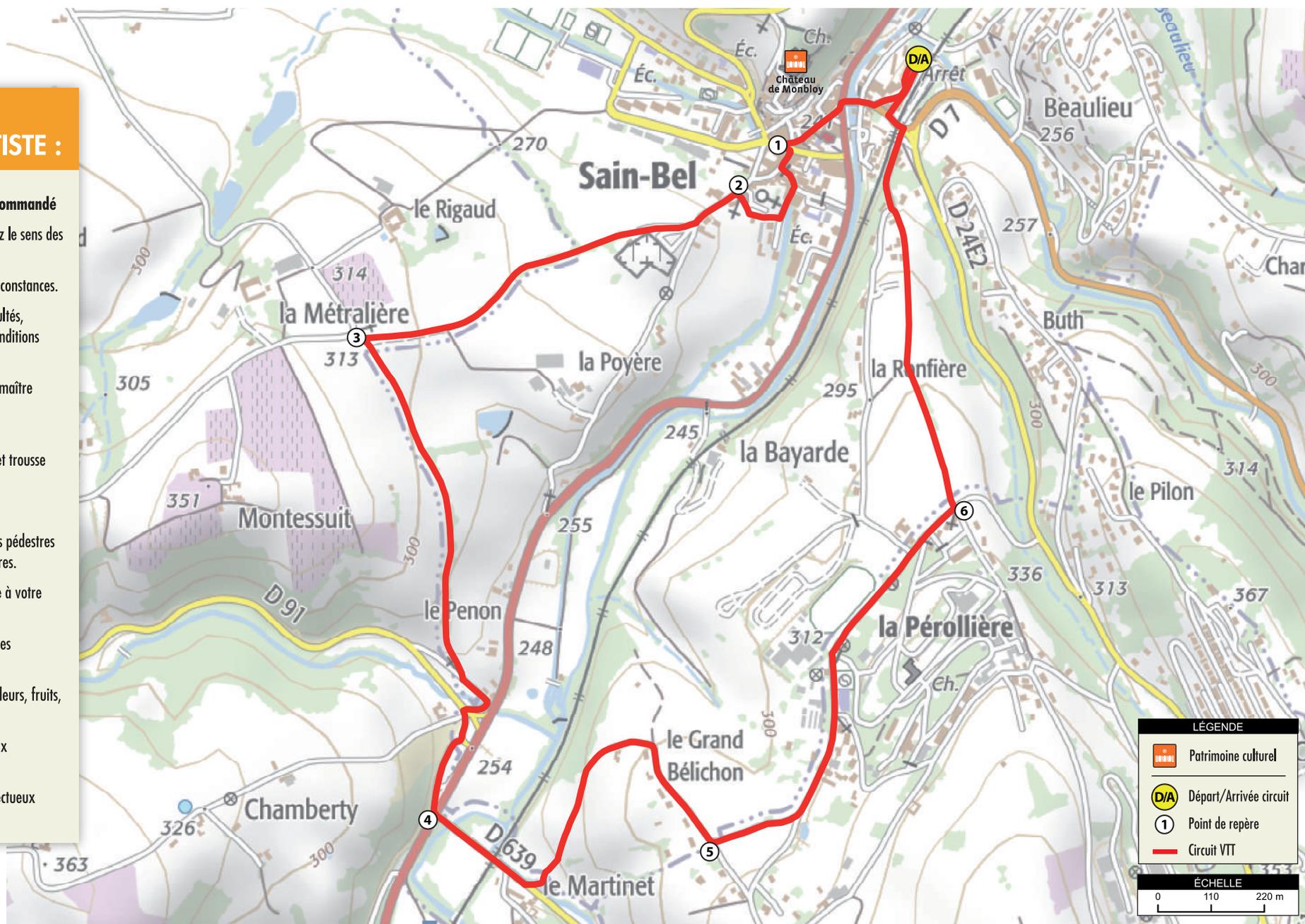


DÉNIVELLÉ



## CODE DE BONNE CONDUITE DU VÉTÉTISTE :

- Le port du casque est fortement recommandé
- Empruntez les chemins balisés et respectez le sens des itinéraires.
- Respectez le code de la route en toutes circonstances.
- Prenez connaissance à l'avance des difficultés, de la distance du parcours choisi et des conditions météorologiques.
- Ne surestimez pas vos capacités et restez maître de votre vitesse.
- Contrôlez l'état de votre VTT et prévoyez ravitaillement, accessoires de réparation et trousse de première urgence.
- Restez courtois avec les autres usagers.
- Dépassez avec précaution les randonneurs pédestres et équestres, qui restent toujours prioritaires.
- Si vous partez seul, laissez votre itinéraire à votre entourage.
- Respectez les propriétés privées et les zones de cultures.
- Ne faites pas de la cueillette sauvage de fleurs, fruits, légumes et champignons.
- Ne troublez pas la tranquillité des animaux d'élevage.
- Gardez vos déchets, soyez discret et respectueux de l'environnement.



**LÉGENDE**

- Patrimoine culturel
- Départ/Arrivée circuit
- Point de repère
- Circuit VTT

**ÉCHELLE**

0 110 220 m